

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2012039**

**Signataire : AD/SD**

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

**OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert du lot n° 4 situé 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50.**

**EXPOSE :**

Le maire a, par décision n° 196 du 8 août 2012, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition du lot n° 4 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50 au prix de 113.550 €, valeur libre de toute occupation en ce compris la commission d'agence d'un montant de 10.000 €.

Il s'agit d'un appartement d'une surface de 34,76 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de céder cet appartement à la Société Immobilière du Moulin Vert afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an.

La Société Immobilière du Moulin Vert s'est engagée à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune soit 113.550 € majorés des frais notariés d'acquisition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du lot n° 4 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert au prix de 113.550 € majorés des frais notariés d'acquisition.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012039

Signataire : AD/SD

**OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert du lot n° 4 situé 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision de préemption n°196 du 8 août 2012 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 26 juillet 2012 ;

Vu la lettre de la Société Immobilière du Moulin Vert du 27 juillet 2012 ;

Vu le courrier de la commune du 12 novembre 2012 ;

Considérant l'intérêt de céder le lot n° 4 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder le lot n° 4 situé 65 avenue de la République à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AY 50 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert.

**FIXE** le prix de cession à 113.550 € majorés des frais notariés d'acquisition.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué